**COMPETENCE 10 DEFINIR AVEC LES PARENTS LE CARDRE DE L’INTERVENTION AUPRES DES ENFANTS**

1. L’essentiel à retenir :
2. Premier rendez-vous, premier contact :

L’ADVF qui se présente pour la première fois, chez un particulier pour garder un ou des enfants, a préparé une liste de questions à l’intention des parents pour ne rien laisser au hasard. La première impression est essentielle. L’ADVF laisse ses propres soucis à la porte du domicile des parents et se présente aux parents, le plus souvent à la maman.

**L’ADVF rassure le parent inquiet qui peut se sentir coupable de laisser son enfant.**

Elle parle de sa formation et de son expérience professionnelle, de sa manière de réagir lorsque l’enfant est triste ou qu’il pleure. Elle raconte comment elle va organiser sa journée, etc…

**L’ADVF vérifie que le cadre de l’intervention correspond bien à la fiche établie en amont.**

* Combien y a-t-il d’enfants à garder, quel âge ont-ils, vont-ils à l’école, faut-il les accompagner, d’autres activités sont-elles prévues ? etc...
* Quels sont les horaires (quelle flexibilité en cas de débordement des horaires ? quelles solutions en cas de force majeure ?)
* Les tâches sont-elles uniquement liées à la garde d’enfant ou y a-t-il aussi des tâches ménagères ?
* Quelles sont les personnes à prévenir en cas d’incidents ou d’accidents ? Où sont les numéros de téléphone,
* Existe-t-il un cahier de liaison, faut-il en instaurer un ?

Elle prévoit un laps de temps à consacrer au départ et au retour des parents.

**L’ADVF se renseigne, elle incite les parents à parler en utilisant les techniques de communication : questions ouvertes, reformulation, écoute active.**

* L’enfant est-il informé du nouveau mode de garde ?
* Qu’attendent les parents de l’ADVF, quelles sont les choses importantes à leurs yeux ?
* Comment est organisée leur vie de famille ? Horaires des repas, alimentation, sieste, sortie, ‘y a-t-il un parc à proximité ?), vêtements de sortie ou de change, etc…
* Elle demande à voir les pièces à vivre, la chambre de l’enfant, questionne sur les possibilités de danger, fenêtres, prises de courant, produits d’entretien, animaux domestiques, jouets, etc…

**L’ADVF s’informe des habitudes d’endormissement de l’enfant.**

Par exemple, quels sont ses rituels au moment du coucher ? L’enfant n’osera peut-être pas demander seul. Va-t-il aux toilettes avant de se coucher ? A-t-il un doudou ? Apprécie-t-il un biberon ou un verre d’eau sur la table ? LA porte de la chambre doit-elle restée entrebâillée ? Lui faut-il une petite lumière dans le couloir ? Etc…

**L’ADVF explique son rôle aux enfants.**

L’ADVF est là pour prendre soin des enfants en l’absence des parents. Elle va essayer de garder les mêmes habitudes, les mêmes principes, les mêmes règles que les parents. « Vous êtes chez vous, je remplace vos parents pendant leur absence mais les habitudes de vie restent les mêmes ». (Heure de repas ou du coucher par exemple). Elle incite les enfants à l’aider dans son rôle et sa mission : « Vous me montrerez où sont les affaires et vous me direz ce que vos parents permettent et interdisent ». Surtout, elle ne prend pas la place des parents.

**L’ADVF prépare le départ des parents.**

Suivant l’âge de l’enfant, le moment du départ est plus ou moins délicat. La séparation avec l’enfant à partir de 8 à 10 mois peut être particulièrement délicate car le bébé comprend que lui et sa mère ne forme pas une seule et même personne, mais bien deux êtres séparés. Il découvre alors la peur de la perdre dès qu’il la quitte des yeux. D’où les drames à chaque séparation même si celle-ci ne dure que quelques minutes ou quelques heures, car un tout-petit n’a évidemment pas de repère dans le temps.

Passé ce cap, qui dure plus ou moins longtemps selon les enfants, la séparation est plus facile en prenant coin d’adapter les modalités de cette séparation son âge et à sa sensibilité, sachant que plus un enfant est jeune, plus le temps est long pour lui. Le départ est préparé par les adultes. Parents et ADVF mettent en place un rituel de départ en prenant soin de tenir compte de l’émotion de l’enfant (et de l’émotion du parent) :

* Il est nécessaire de réserver un temps (pas de précipitations) pour le départ mais il ne faut pas non plus éterniser les adieux ;
* Empêcher le départ en catimini qui cache plus un désarroi du parent que son indifférence ;
* Le parent dit au revoir et l’ADVF accompagne le départ une fois que le parent a tourné les talons ;
* On regarde le parent s’éloigner par la fenêtre, l’enfant envoie un baiser, fait un signe de la main ;
* L’ADVF justifie le départ, elle réconforte l’enfant inquiet : « Maman va à son travail ».

Elle oriente l’attention de l’enfant vers d’autres intérêts : « nous aussi, nous avons pleins de choses à faire » et passe tout de suite à l’action, en proposant une activité de jeu ou une activité ménagère.

Le petit enfant est plus perturbé par le changement d’atmosphère créé par le départ de son parent, tandis que l’enfant plus âgé est sensible à l’absence de la personne elle-même (Peur qu’elle ne revienne pas). Il est plus que souhaitable que les parents et l’enfant se préparent à la séparation. Les parents se demandent si leur enfant ne va pas être perturbé par tous ces changements ; nouveau rythme guidé par les horaires de travail, une autre personne pour s’occuper de lui, etc…

ATTENTION :

Avant d’instaurer des journées complètes de garde, il est bon d’organiser quelques rencontres qui constituent ce que l’on appelle une adaptation. Le mieux est que ces prises de contact se fassent en présence des parents de manière progressive : Une heure, puis un peu plus.

1. Au départ des parents, la journée commence :

**L’ADVF prend soin de respecter le rythme de l’enfant suivant son âge.**

Elle respecte les horaires des moments clés de la journée : petit-déjeuner, sieste du matin, repas, sieste de l’après-midi, goûter. Plus l’enfant est jeune plus l’ADVF passe du temps au pouponnage.

**L’ADVF communique avec l’enfant tout au long de son activité.**

Elle explique tout ce qu’elle va faire, et même lorsqu’elle effectue d’autres tâches, elle reste attentive à l’activité de l’enfant et maintient le contact. L’ADVF contribue, suivant les souhaits des parents, à faire l’éducation des enfants. Elle a un rôle complémentaire à celui des parents, mais ne les remplace pas.

ATTENTION :

Les principes éducatifs des parents peuvent très bien ne pas être en adéquation avec ceux de l’ADVF qui devra pourtant s’adapter et respecter les consignes parentales.

Dans sa mission d’intervention l’ADVF doit prendre en compte le cadre familial :

* **Les consignes éducatives des parents :**

« Je veux que… », « il faut que… », « Pas de… »

L’ADVF les respecte strictement (Heure du coucher, mettre le bonnet pour sortir en hiver, pas de télévision après l’école, etc…

* **Les Habitudes de la maison :**

« Chez nous, on prend la douche après le repas du soir ».

L’ADVF les respecte en général, mais peut les adapter selon le contexte. Pour le bien-être et le confort de l’enfant ou celui des parents.

* **Les priorités liées au contexte :**

« Ce soir, c’est moi qui t’aiderai à manger car tes parents vont rentrer tard ».

L’ADVF prend des initiatives en fonction des événements survenant pendant son intervention, pour le bien-être et la sécurité de l’enfant et celui des parents.

1. L’ADVF gère le retour des parents :

Accorder une importance aux retrouvailles avec les parents, faire du retour un petit moment de fête, est une manière de terminer agréablement et pour tous (Enfant, parents, ADVF) l’intervention. Pour bien gérer le retour des parents :

* Prévenir l’enfant qu’il va être l’heure ; il faut par exemple, avoir rangé les jouets, avoir mis le couvert… ;
* Prévoir une surprise, par exemple, faire un dessin ou cueillir des fleurs…

Exemples concrets :

Cinq minutes avant l’arrivée, on va surveiller par la fenêtre, l’arrivée du bus ou de la voiture.

Si le temps le permet, il est même possible de sortir et d’aller au-devant du parent en se rendant à l’arrêt du bus par exemple.

1. Des contextes professionnels :
2. L’ADVF accompagne plusieurs enfants d’âges différents d’une même famille :

**Tenir compte des différences d’âge.**

À chaque âge correspond un stade de développement différent. Les rythmes de vie sont différents (à l’âge de 2 ans les enfants ont besoin de plus de sommeil qu’à 6 ans). Les activités et les jeux sont différents.

**Tenir compte de l’entente dans la fratrie.**

Les disputes peuvent être nombreuses et pénibles pour la personne chargée de la garde, il faut, dans un premier temps, temporiser et à la longue, essayer de consolider les liens entre frères et sœurs et imposer l’autorité de l’adulte.

**Tenir compte des consignes éducatives des parents.**

Elles doivent rester les mêmes pour tous les enfants (« On ne met pas les pieds sur le canapé » par exemple).

1. L’ADVF accompagne plusieurs enfants d’âges différents et de familles différentes :

**Les fratries :** Comment dans le paragraphe précédent, l’ADVF doit tenir compte de la différence d’âge et donc de la différence de développement de chacun des enfants, pareillement pour l’entente ou la mésentente entre les enfants, et des disputes qui s’en suivront.

**Enfants de différentes familles :** En ce qui concerne les consignes éducatives, le travail est délicat car les enfants issus de familles différentes ont des permissions et des interdictions différentes venant de leurs propres parents (Avec ses parents, Martin a le droit de boire du soda, mais les parents de Romain le lui interdisent).

En accord avec tous les parents, l’ADVF **adopte une conduite médiane**. Elle doit mettre en place des consignes qui conviennent aux deux familles et qui temporisent les événements. Une discussion doit avoir lieu en amont de la première intervention entre les parents des deux familles et l’ADVF. Les parents doivent accepter leurs différences de points de vue éducatifs et doivent accepter que l’ADVF présente ses propres règles aux enfants afin que ceux-ci, en sa présence, bénéficient des mêmes règles éducatives.

Lorsque deux familles s’associent pour faire garder leurs enfants, il est quand même permis de penser que ces familles ont en commun des valeurs, des principes éducatifs ou du moins qu’elles se connaissent suffisamment pour accepter leurs différences.

Le choix du domicile de garde a aussi une grande importance : Chez les Dupond, on a le droit de sauter sur le canapé, chez les Dubois, c’est interdit. L’ADVF et les enfants se plient aux consignes et aux habitudes qui règlent la vie au domicile où s’effectue la garde. Quand le domicile de garde est lui aussi partagé, les consignes évoluent.

Pour une intervention harmonieuse, L’ADVF a besoin de mettre en place des limites et des garde-fous qu’elle explique suivant l’âge des enfants de manière très simple ou plus argumentée, mais surtout qu’elle fait respecter.

1. L’ADVF rencontre des contextes variés :

***Définitions :***

* **L’autorité parentale :** Ensemble de droits et de devoirs dont disposent les parents pour l’intérêt de l’enfant et pour le protéger dans sa santé, sa sécurité et sa moralité. Concrètement pour l’ADVF, cela signifie qu’elle doit veiller sur l’enfant confié en respectant les directives des parents sur son éducation et sa santé (L’accord écrit des parents est d’ailleurs obligatoire avant toute intervention chirurgicale).
* **La filiation :** ou comment est-on reconnu « parent » par la loi ?
* Filiation légitime (dans le mariage).
* Filiation naturelle (hors mariage), il faut alors « reconnaitre » l’enfant.
* Filiation par adoption.
* **L’exercice de l’autorité parentale :** Elle est exercée conjointement par les deux parents dans la filiation légitime et dans l’adoption (sauf décision contraire du juge aux affaires familiales). Elle est exercée conjointement sur l’enfant naturel si les deux parents ont reconnu l’enfant avant qu’il n’ait atteint l’âge d’un an ou sur déclaration du juge (pour les autres cas, c’est la mère qui exerce l’autorité parentale). En dehors de la famille traditionnelle (père, mère, enfants) plusieurs types de familles existent :
* Familles monoparentales où l’enfant vit la plupart du temps chez un seul de ses parents qui en a légalement la garde voire l’autorité parentale ;
* Parents séparés à garde alternée où l’enfant vit deux semaines chez l’un puis deux semaines chez l’autre ;
* Familles recomposées où l’enfant vit avec un seul de ses parents, son nouveau conjoint et les enfants de son conjoint, auxquels il faut ajouter les enfants du couple reconstitué.

L’ADVF va créer l’harmonie par rapport aux parents, en se présentant comme élément neutre, ni parent des uns, ni parent des autres. En règle générale, l’ADVF doit se renseigner auprès des adultes afin de savoir qui donne des consignes pour l’enfant, qui a l’autorité sur le domicile, qui s’occupe du linge de l’enfant, etc…

**Des contextes culturels variés :** La famille peut avoir une origine culturelle différente de celle de l’ADVF, avec des règles et des habitudes qui peuvent l’étonner. Les principes religieux peuvent marquer la vie de tous les jours dans certaines familles.

**Modes de vie variés :** Les moyens financiers peuvent être très variés d’une famille à l’autre et impliquer des façons de vivre et un rapport aux objets différents (beaucoup de jouets, de sorties, de vacances, ou pas).

1. Des techniques professionnelles :
2. Communiquer avec les parents : agir avec tact.

En fin d’intervention, l’ADVF complétera **le cahier de transmission**. Elle doit prendre soin de noter les éléments importants de la journée (l’alimentation, le sommeil, l’élimination, les incidents, les maladies, le comportement). Au retour des parents, elle complétera, à l’oral par exemple, en expliquant les activités d’éveil réalisées au cours de la journée.

Elle pense à montrer qu’elle respecte les souhaits et les habitudes des parents : « Vous ne vouliez pas qu’il sorte à cause de la pluie, nous ne sommes pas sortis » ou « vous souhaitiez qu’il sorte par tous les temps, nous sommes sortis malgré la pluie ».

1. Respecter les consignes éducatives des parents :

Agir avec tact, c’est aussi laisser les parents découvrir par eux-mêmes les progrès de l’enfant : « Je crois bien qu’il est prêt pour ses premiers pas ! ».

**Comment transmettre ?**

* Éviter d’insister sur les événements négatifs mais ne pas cacher les choses importantes.
* Respecter les priorités, du plus au moins urgent.
* Dégager le positif d’une journée.
* Décrire les faits en quelques mots précis.
* Prendre en compte la parole et les réactions des parents.
* Éviter de porter un jugement de valeur.

1. Rappel des règles d’une bonne communication :

Une bonne communication c’est :

* Une écoute active avec Empathie, Reformulation et Questionnement ouvert.
* Une concordance entre le langage verbal et non verbal avec Congruence et Authenticité.